

Intervention de Claude LISE,  
Président de l'Assemblée de Martinique

A l'occasion de l'inauguration du Laboratoire Territorial d'Analyses

Mercredi 10 Avril 2019 – Quartier la Favorite - Lamentin

---

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Exécutif  
de la CTM  
Messieurs les élus,  
Monsieur le Directeur du LTA,  
Mesdames, Messieurs les membres du  
personnel,

Je suis vraiment très heureux de participer à cette petite cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux du Laboratoire Territorial d'Analyses. Je vous avoue, une fois n'est pas coutume, que même si je n'avais pas été invité, je serais là ! -Et je suis persuadé que les membres du personnel, que je tiens à saluer très cordialement, comprennent, dans leur grande majorité en tout cas, pourquoi je dis cela...-.

J'ai, ils le savent, une relation particulière avec ce laboratoire et ceux qui le font vivre, ceux

surtout qui ont contribué à en faire un laboratoire de référence. C'est qu'il fait partie des réalisations dans lesquelles j'ai engagé l'ex-Conseil Général de la Martinique, en dehors de son strict champ de compétence ; comme le CDST ou l'Usine de Vivé par exemple. Des réalisations auxquelles j'ai consacré beaucoup de temps et d'effort, pour lesquelles il a fallu surmonter beaucoup d'obstacles mais qui, au final, m'ont apporté beaucoup de satisfactions et, je peux le dire, de fierté.

L'actuel LTA a succédé tout naturellement, à partir de 2016, au LDA : simple changement de dénomination consécutif à l'avènement de la CTM. Mais le LDA est, lui, le fruit de l'évolution d'une autre structure : le LDH (Laboratoire Départemental d'Hygiène). Ce dernier avait été créé en 1977, après la fermeture du Centre Martiniquais de l'Institut Pasteur. Ce LDH, qui en avait repris les activités, a incontestablement rendu de grands services. Mais, au fil des années, son activité en matière d'analyses médicales a entraîné des réactions des laboratoires privés qui se plaignaient d'une concurrence que rien ne justifiait plus.

Le problème de la pérennité du LDH s'est alors posé. Les avis, à l'Assemblée départementale, étaient très partagés. Je suis heureusement parvenu à convaincre mes collègues de la nécessité de maintenir la structure. D'abord pour sauvegarder les emplois, parmi lesquels nombre d'emplois très qualifiés. Mais également pour saisir une opportunité : celle de doter la Martinique d'un laboratoire d'analyses disposant des accréditations scientifiques lui permettant de devenir, au niveau régional, un laboratoire de référence, tenant compte des nouvelles normes en vigueur, en matière :

- d'hygiène alimentaire,
- de sécurité sanitaire de l'eau et de l'environnement,
- de biologie vétérinaire,
- tout en poursuivant son activité de vaccination anti-marijuana.

Ce point de vue est, il faut le dire, renforcé par les résultats d'un audit effectué en 1992 par le cabinet Gérardin.

Mais, assez rapidement, je perçois une autre ambition pour notre labo. En effet, les années 90 voient s'aiguiser la prise de conscience du caractère dramatique de l'imprégnation des sols martiniquais par les pesticides (et notamment la chlordécone). On se rend compte qu'il faudrait réaliser une cartographie la plus précise possible des sols contaminés, mais nous souffrons d'un sérieux handicap pour y parvenir : les prélèvements effectués doivent être expédiés en France, dans un laboratoire du département de la Drôme ! Je fais donc approuver par le Conseil Général l'objectif de doter notre futur LDA de la capacité d'effectuer les analyses de pesticides dans les sols, mais également dans les eaux et les matrices animales.

Fin 2003, la création du LDA est officiellement approuvée par l'Assemblée départementale.

La première étape de son évolution consiste à regrouper le secteur hygiène alimentaire et analyse des eaux de l'ex LDH et le laboratoire vétérinaire qui appartenait à l'Etat, en même temps que sont progressivement réduites les activités de biologies médicales.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le LDA est effectivement créé. Assez rapidement, avec la nouvelle directrice, Madame Patricia Charles Sainte Claire, nous nous fixons deux challenges : la création d'une Unité de dosage de pesticides et la reconstruction du laboratoire qui occupe des locaux anciens peu fonctionnels ainsi qu'un mobil-home.

S'agissant de l'Unité de dosage de pesticides, je ne développerai pas l'histoire du long combat que nous avons dû mener de 2006 à 2009, ponctué d'interventions dans les Ministères, auprès du 1<sup>er</sup> Ministre, au Parlement ; ponctué aussi de visites ministérielles, de missions parlementaires ou d'experts. Ce serait beaucoup trop long !

Sachez seulement qu'il a fallu obtenir un assouplissement des règles d'agrément, et notamment « l'agrément par groupes de paramètres » qui nous excluait d'office, certains paramètres ne correspondant pas à nos réalités locales. Je dois aussi rappeler que le Directeur Général de la Santé de l'époque voulait nous faire accepter une répartition des activités entre notre laboratoire et celui de l'Institut Pasteur de la

Guadeloupe. Ça vous rappelle certainement d'autres dossiers !

Nous avons non sans mal fini par obtenir gain de cause. Je dois préciser que pendant que nous effectuions ces démarches, nous nous étions appliqués, pour être crédibles, à doter notre labo des équipements indispensables (notamment de nouveaux appareils pour plus de 300 000 euros) et également à former les personnels concernés. Je veux, à ce propos, rendre hommage au travail accompli par la Directrice Madame Patricia Charles-Sainte-Claire et par les responsables des Services techniques du Conseil Général. C'est d'ailleurs l'une des cadres de ces services, Madame Cécile ZAMI, Docteur en Chimie, qui a rejoint à l'époque le LDA pour piloter la mise en place de l'Unité de dosage des pesticides. Hommage également à tous les cadres et techniciens qui sont allés effectuer de stages de formation à l'extérieur. Je veux citer notamment Madame ANDRE qui est allée chez AREVA pour acquérir une compétence en radioprotection.

Après quelques trois ans d'effort soutenu, au dernier trimestre de l'année 2009, le LDA – qui, entretemps, s'était vu transférer le Laboratoire de

Protection des Végétaux - était en mesure de réaliser localement les dosages de pesticides. Et en 2011, il recevait enfin l'accréditation COFRAC pour le dosage des pesticides dans les eaux, les sols et les matières animales.

Le 2<sup>ème</sup> challenge que j'ai évoqué, c'est la reconstruction du laboratoire. On y avait pensé depuis 1993 et elle s'avérait de plus en plus indispensable car les locaux étaient trop petits, trop dispersés (nous avons dû d'ailleurs aménager un 2<sup>ème</sup> puis un 3<sup>ème</sup> mobil-home), ils étaient tout à fait inadaptés aux évolutions mises en œuvre. Eh bien nous avons réussi là aussi au terme d'un long parcours ! En 2007, le Conseil Général achète le terrain d'environ 10 000 m<sup>2</sup> sur lequel nous nous trouvons pour un peu plus de 1,2 millions d'euros. La nouvelle construction est lancée en 2008 et inscrite au PO-FEDER 2007-2013. La construction débute effectivement en 2014 pour s'achever en 2018. Le Président du Conseil Exécutif pourra en parler mieux que moi puisqu'il a eu la responsabilité de la conduire à bonne fin sur le plan technique comme sur le plan financier.

Mesdames, Messieurs,



Au terme de ce que nous pouvons appeler une longue marche, le LTA dispose désormais de locaux fonctionnels, dignes des missions qui lui sont dévolues. Celles-ci sont, nous le savons, essentielles en matière sanitaire et environnementale, surtout compte tenu des problèmes que nous connaissons en Martinique. Mais, les locaux et les équipements ne sont jamais rien sans les femmes et les hommes qui les utilisent et savent valoriser leurs potentiels. C'est pourquoi je souhaite que celles et ceux qui ont déjà porté très haut la réputation de ce laboratoire gardent le niveau de motivation dont ils ont toujours su faire preuve.

Je tiens, en tout cas, et pour finir, à leur dire que les élus de l'Assemblée de Martinique leur accordent toute leur confiance et tout leur soutien. Nous appuierons toujours les initiatives que voudra prendre le Président du Conseil Exécutif pour faire du LTA un véritable pôle de référence et, pourquoi ne pas le dire, un véritable pôle d'excellence au service des Martiniquais.

---